



REGLEMENTATION PROVINCIALE

Direction provinciale chargée de l'application du texte :
- Direction juridique et d'administration générale

M1

DELIBERATION n° 30-2019/APS du 17 mai 2019 *portant élection du président et des membres du Bureau de l'assemblée de la province Sud*

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles 160 et 161,

A PROCÉDÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 17 MAI 2019, AUX ÉLÉCTIONS CI-APRÈS :

Modifiée par :

- Délibération n° 43-2019/APS du 18 juillet 2019

ARTICLE 1 : L'assemblée a procédé à l'élection de son président et de son Bureau, ainsi qu'il suit :

- présidente de l'assemblée : Madame Sonia Backès ;
- 1^{ère} vice-président : Monsieur Philippe Blaise ;
- 2^{ème} vice-président : Monsieur Gil Brial ;
- 3^{ème} vice-président : **Monsieur Milakulo Tukumuli**.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.